



LIVRE L'avocate Anne Reiser, spécialiste du droit de la famille, publie «Au nom de l'enfant... Se séparer sans se déchirer». Elle y donne de nombreux conseils pour que le système légal arrête de faire exploser les familles prises dans la tempête du divorce.

DIVORCE: PLAIDOYER POUR L'ENFANT

IDÉES. Avocate spécialisée dans le droit de la famille, Anne Reiser publie un ouvrage sur le divorce. La Genevoise y fait de nombreuses propositions concrètes pour pacifier les conflits.

SABINE PIROLT

«**A**u nom de l'enfant... Se séparer sans se déchirer». C'est le titre de l'ouvrage d'Anne Reiser, avocate genevoise spécialisée dans le droit de la famille, qui sortira la semaine prochaine dans les librairies. Grande partisane de la discussion et de la négociation, cette femme énergique, aussi passionnée qu'attachante, a côtoyé de près durant ses vingt-huit ans de carrière, des centaines de mères, de pères, de couples et d'enfants vivant dans la tourmente d'un divorce. Son credo? Pour s'en sortir, il s'agit de complètement repenser sa vie, une nouvelle étape qui passe notam-

ment par le travail des femmes. «Il faut que chacun prenne ses responsabilités.»

Mais ce n'est pas uniquement pour faire passer ce message qu'Anne Reiser publie cet ouvrage aujourd'hui. Les réactions outrées des associations de pères et de familles monoparentales à propos de l'avant-projet destiné à régler la question des contributions alimentaires lui ont inspiré nombre de réflexions depuis leur publication au début de juillet dans la presse. «Le mécontentement général exprimé à ce sujet pouvait donner à penser qu'hommes et femmes tenaient décidément à se livrer à des conflits fatigants pour tout le monde, autour de sujets seulement financiers,

comme si leurs liens familiaux se résumaient à ces questions», explique-t-elle.

Ses propositions pour changer les choses, et notamment l'état d'esprit de ceux qui se séparent, ont été envoyées mardi 6 novembre dernier à la ministre de la Justice Simonetta Sommaruga (*lire encadré*) et à l'occasion de la fin du délai de consultation des milieux intéressés concernant l'avant-projet présenté en juillet par la conseillère fédérale. Certaines de ses propositions – à découvrir dans le dernier chapitre de l'ouvrage – sont très audacieuses et très en avance sur ce qui se pratique en Suisse en matière de divorce.

De fait, et sans cynisme aucun, le livre d'Anne Reiser devrait être

remis par les officiers d'état civil à tous les jeunes mariés – puisque près d'un mariage sur deux finit par un divorce. L'auteure détaille des notions fondamentales: du mariage qui crée l'union conjugale à la séparation des époux, en passant par la naissance du premier enfant. Et ce, dans un langage accessible qui fait référence à des articles de loi qu'elle explique.

De la banque à l'aide sociale. Au passage, Anne Reiser donne quelques conseils bienvenus. «L'observation du parcours de vie de mes clients me porte à constater que c'est en acceptant la réalité, c'est-à-dire en cessant de lutter contre ce qui est, qu'on peut raccourcir le temps de la souffrance et qu'on a les meilleures chances de s'en sortir.» L'avocate genevoise, mère de deux enfants adultes et elle-même divorcée, commence son ouvrage par l'histoire d'un père de famille qu'elle a défendu. Un cadre de banque qui gagnait bien sa vie et qui a fini par perdre son travail avant de se retrouver à l'aide sociale, par un enchaînement de circonstances voulues par la loi.

Loin de prendre parti pour le sort des hommes ou celui des femmes, Anne Reiser pointe du doigt les nombreuses failles du système qui mènent aux situations catastrophiques vécues par ceux qui divorcent. «La loi impose que l'on suive les règles de procédure fédérale. Celles-ci sont conçues comme un jeu d'échecs (où la partie cesse avec la mort de la pièce maîtresse), et non comme un jeu de go (où la partie s'arrête quand les adversaires n'ont plus rien à construire). Or, s'il est un domaine où on n'en finit pas de payer ses victoires, c'est bien la famille.»

Anne Reiser consacre de vastes paragraphes aux enfants. Des êtres qui font partie de la procé-

dure au rang «d'effets accessoires du divorce» et pour lesquels rien n'est mis en place, aucune aide pour traverser ces épreuves. Aux yeux de l'avocate, «notre Etat dysfonctionne». «Nous fabriquons des enfants investis de la violence des combats parentaux, qui ne vont que la porter plus loin; nous excluons de la scène juridique les personnes qui leur sont des apports nécessaires (comme les grands-parents, les nouveaux partenaires, ndlr). (...) Il convient de repenser notre système juridique en tenant compte des réalités et des besoins sociaux, et ce, de toute urgence.»

Préserver les liens. Au chapitre intitulé «récrire la dramaturgie», l'auteure propose une série de changements qui concernent aussi bien la Constitution fédérale, le Code civil, le Code des

BERNE

Lettre à Simonetta Sommaruga

Une lettre de cinq pages accompagnée du livre *Au nom de l'enfant*, le tout en recommandé. C'est ce qu'a reçu, hier, la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, en charge du Département fédéral de justice et police de la part de l'avocate Anne Reiser. La Genevoise lui explique que son livre lui a été inspiré «par l'avant-

projet de loi concernant la modification du Code civil (entretien de l'enfant), du Code de procédure civil et de la loi fédérale en matière d'assistance, et par les réactions couronnées des associations de défense de la condition paternelle et des familles monoparentales». Elle y résume ses propositions. **o SP**

obligations, que la loi sur le travail ou celle sur la prévoyance professionnelle. Obligation pour les cantons de créer des tribunaux de la famille; création en amont et avec les milieux professionnels concernés de «sas de décompression» à disposition

des familles en crise; informer la population des problèmes naturellement rencontrés par les couples; former les intervenants aux conflits familiaux de manière multidisciplinaire: telles sont quelques-unes des idées d'Anne Reiser.

L'avocate considère en effet qu'il est urgent de repenser les procédures afin qu'elles soient constructives et non destructives pour les protagonistes. «Je souhaiterais également la mise en place de structures de médiation et de conciliation obligatoire et, surtout, que les juges tapent fort du poing sur la table pour préserver les liens de l'enfant avec leurs deux parents.» Toutes ces propositions ne sont-elles pas illusoires? «Je serais très heureuse si l'on pouvait déjà en réaliser 10%, et, particulièrement, qu'un débat ait lieu et que l'on se rende compte que le système légal fait exploser les familles dont les parents divorcent.» **o**



«Au nom de l'enfant...
Se séparer sans se déchirer», Ed. Favre,
177 pages

Cynar
On The Rocks

Cynar Tonic

Cynar Cola

CYNAR

enjoy responsibly

Cynar. Facile à mélanger.

30% de chiffre d'affaires en plus avec des coupons.

L'expérience le démontre: grâce à un envoi publicitaire non adressé avec coupon, le chiffre d'affaires a augmenté de 30% par rapport à l'année précédente. Une bonne raison pour miser à nouveau sur la Poste l'année prochaine.

coop

C'est l'impact qui fait la différence.

Quel objectif voulez-vous atteindre? Inspirez-vous des exemples de réussite et voyez comment la lettre peut renforcer l'impact de votre communication:

www.poste.ch/impact

LA POSTE